

Réunions publiques : Soyez acteurs !

► Mardi 30 août 2022 à 18h30 : présentation, sur place, du café multi-services avant ouverture.

► Lundi 5 septembre 2022 à 18h00 : réunion de présentation, à la salle polyvalente, pour une mutuelle communale et les avantages proposés par l'association MUTUAC.

► Samedi 8 octobre 2022 à 10h30 : présentation du projet de pôle loisirs et sportifs de plein air. Rendez-vous, sur place, route d'Epinal sur le site « basket/tennis ». **Les jeunes mattaincurtiens sont les bienvenus pour donner leur précieux avis !**

► Mardi 11 octobre 2022 à 18h00 : présentation, à la salle polyvalente, du projet de requalification du second axe de la traverse de Mattaincourt et échanges sur les premières orientations proposées. Présence du CAUE des Vosges, chargé de l'étude préalable.

Animation au Marché du Terroir

À l'occasion du marché du terroir du samedi 3 septembre, la commune vous propose un atelier inédit autour de la vannerie, animé par Florian GASCHT.

Gratuit et ouvert à tous !

Point Travaux

La démolition de l'immeuble du 5 rue Louis Pasteur doit, sauf imprévu, débuter au cours du mois de septembre 2022 pour une durée estimée à 6 semaines.

Les aménagements aux abords du cimetière communal, de la chapelle ronde et de la chambre funéraire débuteront au cours de la deuxième quinzaine du mois de septembre 2022 pour une durée estimée de 2 à 3 semaines.

Vente structures de jeux

En raison de sa vétusté, l'aire de jeux se situant à l'hôpital du Val du Madon va être entièrement changée. Les aménagements débuteront dans les prochaines semaines.

Les jeux actuellement en place sont proposés à la vente, en l'état.

Les personnes intéressées sont invitées à formaliser une offre sous enveloppe, en précisant leur identité, et de la déposer au secrétariat de Mairie avec la mention « Offre aire de jeux » pour le **12 septembre 2022, dernier délai**. La commission d'appels d'offres attribuera les jeux à la meilleure offre. Les jeux seront à retirer par les propres moyens, adaptés, de la personne concernée.

Recrutement d'agents recenseurs

Du 19 janvier au 18 février 2023, le recensement de la population sera effectif. Cette enquête d'utilité publique obligatoire, placée sous le contrôle de l'INSEE en lien avec la Mairie de Mattaincourt, va permettre de dresser la « photographie » la plus précise de la population qui compose la commune. Ses résultats sont notamment utilisés pour calculer la participation de l'État au budget de la commune.

Deux agents recenseurs, majeurs, sont nécessaires pour effectuer les opérations liées au recensement. Les candidats intéressés devront être disponibles sur la période indiquée ci-dessus mais également pour suivre les formations préalables organisées par l'INSEE sur les techniques et la méthodologie du recensement. Une lettre de motivation est à adresser au secrétariat de Mairie pour le 18 novembre 2022, dernier délai.

Sécheresse – Niveau CRISE

La sécheresse continue de s'aggraver de manière rapide et exceptionnelle. Aussi, monsieur le Préfet a, récemment, décidé de placer les bassins de la Saône, de la Moselle et de la Meurthe au niveau « crise » sécheresse jusqu'au 30 septembre 2022 minimum.

Tous les usagers, particuliers, collectivités et professionnels (entreprises, secteurs agricoles) doivent prendre conscience de la situation et restreindre davantage leur consommation en eau.

Parmi les mesures de restriction, on peut retenir notamment :

- l'interdiction du remplissage des piscines et bains à remous à usage privé,
- l'interdiction de laver les véhicules, sauf impératif sanitaire ;
- l'interdiction de laver les voiries et les trottoirs, de nettoyer les terrasses et façades, sauf raison sanitaire ou sécuritaire ;
- l'interdiction d'arroser les pelouses, massifs fleuris et les espaces verts publics ou privés ainsi que les terrains de sport ;
- l'interdiction d'arroser les jardins potagers entre 9h et 20h ; seul un arrosage manuel ou par récupération des eaux de toiture est autorisé ;
- l'interdiction de remplir les plans d'eau ;
- l'interdiction d'irriguer les cultures ;
- l'interdiction de réaliser des travaux et rejets dans les cours d'eau.

Toutes ces interdictions s'appliquent, qu'il s'agisse d'eau provenant du réseau d'alimentation public, de prélèvements dans les cours d'eau ou leur nappe d'accompagnement (nappe en équilibre avec les rivières), ou de puits personnels. Les contrevenants s'exposent à des amendes de 1 500 € à 3 000 € en cas de récidive. Des contrôles seront réalisés.

Retrouvez l'intégralité de l'arrêté sur le site internet de la Préfecture des Vosges ou sur les panneaux d'informations municipaux.

En raison de ces circonstances exceptionnelles, la décision d'arrêter complètement l'arrosage de son patrimoine vert a été prise par la collectivité.

Recensement dégâts sécheresse

Un recensement des dommages éventuellement subis par l'épisode de sécheresse 2022 est ouvert au secrétariat de Mairie afin de déposer une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Vous pouvez adresser, dès aujourd'hui et jusqu'au 30 septembre 2022, un courrier détaillé au secrétariat de Mairie.

Récompense des lauréats du baccalauréat et du brevet

Rappel : les lauréats du brevet et du baccalauréat pour les collégiens et lycéens demeurant à Mattaincourt à compter de l'année scolaire 2021-2022 sont invités à se faire connaître en Mairie.

Bon d'achat dans un commerce Mirecurtien d'une valeur de : 20 € (Brevet) et 30 € (Bac).

Agence Postale Communale

À compter du 16 août et jusqu'au 26 août, l'agence postale communale sera ouverte de 9h à 12h : le mardi 16 août, jeudi 18 août, lundi 22 août, le mercredi 24 août, le vendredi 26 août.

Dates à retenir

Vendredi 2 septembre 2022 : Ouverture du café-multiservices

Samedi 3 septembre 2022 : Vide-grenier du Comité des fêtes

Samedi 16 & dimanche 17 septembre 2022 :

Les journées européennes du Patrimoine

Vendredi 23 septembre 2022 : Assemblée générale du Comité des fêtes à 18h30 à la maison des associations

Samedi 24 septembre 2022 : soirée théâtre à la salle polyvalente